

Nous empruntons la Terre aux enfants d'aujourd'hui et de demain

*(Publié dans la revue *Lumen Vitae* (2000), vol. LV, n°1, pp. 67-80)*

Jean-François Grégoire, Jean-Pascal van Ypersele et Françoise Bartiaux¹

INTRODUCTION

Des pluies torrentielles provoquent la mort de dix à vingt mille personnes au Venezuela, englouties sous la boue, des vents d'une violence sans précédent dévastent les forêts en France, en Allemagne et en Suisse. Les climatologues annoncent que le climat risque d'être de plus en plus perturbé par les émissions de gaz carbonique liées à l'usage des combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz). Les vaches deviennent folles, les pesticides empoisonnent gravement de 3.5 à 5 millions de personnes par an. Au moins 1.3 milliards de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, la couche d'ozone s'amincit, près de 15 millions d'hectares de forêts tropicales et des milliers d'espèces animales ou végétales disparaissent chaque année.²

Mais il y a aussi plus de 40 millions de chômeurs dans les pays riches, près d'1.3 milliards de personnes vivent avec moins d'un euro par jour, alors que le Produit national brut (PNB) de l'ensemble des pays les moins développés équivaut à la seule fortune des 3 personnes les plus riches du monde. Le PNB par habitant a crû de près de 2 % par an dans les pays riches entre 1975 et 1995,

¹ Jean-François Grégoire est théologien moraliste et docteur en philosophie et lettres. Il vient de publier un essai sur André Dhôtel (« Ardennes fabuleuses », Quorum) et travaille à un livre sur Dieu dans la littérature contemporaine. Adresse : Rue Ernest Laurent 94, B-1420 Braine l'Alleud.

Jean-Pascal van Ypersele est docteur en sciences physiques, climatologue et chargé de cours à l'Université catholique de Louvain. Il s'intéresse particulièrement aux relations entre les activités humaines et le climat, dans une perspective interdisciplinaire. Il est membre du Conseil Fédéral (belge) du Développement Durable (site web : <http://www.belspo.be/frdocfdd>). Il a fait partie de la délégation belge à plusieurs conférences des Nations Unies sur le climat, l'environnement et le développement. Sa liste de publications est disponible sur le site <http://www.astr.ucl.ac.be>. Adresse : Institut d'Astronomie et de Géophysique G. Lemaître, Université catholique de Louvain, Chemin du Cyclotron 2, B-1348 Louvain-la-Neuve (Belgique). Courriel : vanypersele@astr.ucl.ac.be.

Françoise Bartiaux est sociologue et docteur en démographie, chercheuse qualifiée du Fonds National de la Recherche Scientifique et chargée de cours à l'Université catholique de Louvain. Ses recherches portent sur la famille, notamment sur les facteurs de changement des comportements quotidiens. Adresse : Institut de Démographie, Université catholique de Louvain, Place Montesquieu, 1/17, B-1348 Louvain-la-Neuve (Belgique). Courriel : bartiaux@demo.ucl.ac.be.

² United Nations Environment Programme (UNEP, 1999), *Global Environmental Outlook 2000*, Earthscan, Londres, 398 p.

alors qu'il a baissé de 0.2 % par an dans les pays les moins développés³. La population du monde est passée⁴ de 3 à 6 milliards entre 1960 et 2000. Et le nombre de voitures est passé de 68 millions en 1960 à 501 millions en 1997, accroissant la pollution et le nombre d'accidents⁵.

Tous ces faits peuvent être interprétés comme des symptômes du même mal : le caractère non « durable » des modèles de développement actuellement répandus à la surface de la planète. De quoi s'agit-il ?

Alarmées par les diagnostics pessimistes de nombreux scientifiques et d'associations à propos de l'évolution de l'environnement mondial, les Nations Unies ont chargé en 1983 une commission présidée par le premier ministre de Norvège, Mme Brundtland, de faire rapport sur l'état de l'environnement mondial, les progrès et les obstacles rencontrés. Le rapport⁶ de la « commission mondiale pour l'environnement et le développement » a donné un nom au type de développement qui permettrait de sortir des différentes impasses vers lesquelles semble se diriger l'humanité, c'est le développement « durable », « soutenable », « viable » ou « sustainable » en anglais. La définition donnée à ce concept dans le rapport Brundtland vaut la peine d'être citée en entier :

« Le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion :

** le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et*

** l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. (...)*

Même au sens le plus étroit du terme, le développement soutenable présuppose un souci d'équité sociale entre les générations, souci qui doit s'étendre, en toute logique, à l'intérieur d'une même génération. »

³ United Nations Development Programme (UNDP, 1999), *Human development report*, Oxford University Press, 262 p (également publié en français par Economica).

⁴ L'essentiel de cette croissance démographique a eu lieu dans les pays en développement, où la consommation biens et d'énergie par tête est bien plus faible en moyenne que dans les pays développés. Ainsi, on a pu calculer qu'entre 1950 et 1990, l'augmentation des émissions de CO₂ par habitant dans les pays développés a joué un plus grand rôle dans l'augmentation des émissions mondiales de CO₂ que la croissance démographique dans les pays en développement (F. Bartiaux et J.-P. van Ypersele, 1993, The role of population growth in global warming, in *International Population Conference*, International Union for the Scientific Study of Population (IUSSP), ISBN 2-87108-030-5, vol. 4, pp. 33-54.)

⁵ Brown, L.R., M. Renner et Ch. Flavin (1998), *Vital signs 1998-1999*, Worldwatch Institute, Earthscan, Londres, 207p.

⁶ Commission mondiale sur l'environnement et le développement (dite « Brundtland ») (1988), *Notre avenir à tous*, Ed. du Fleuve, Les publications du Québec, Montréal (ISBN 2-89372-011-5), 456 p.

Le problème de la justice *inter-générationnelle* vient donc compléter celui de la justice *intra-générationnelle*. Il s'agit de donner corps à l'adage « nous n'avons pas hérité la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants »⁷. Comme l'on fait remarquer Philippe Van Parijs et Frank De Roose⁸, « *s'interdire totalement de contribuer à l'épuisement des ressources naturelles serait suicidaire, [mais] se permettre de tout épuiser serait moralement odieux* ». Une des tâches majeures de l'éthique de l'environnement, relèvent-ils, « *consiste à élaborer un critère qui permette d'éviter l'une et l'autre de ces solutions extrêmes* ».

UN EXEMPLE : LA PROTECTION DU CLIMAT

Le problème des changements climatiques permet d'illustrer cet aspect inter-générationnel. Certains gaz, appelés « gaz à effet de serre », ont la propriété de piéger la chaleur dans le système climatique en laissant pénétrer facilement le rayonnement solaire, mais en étant peu transparents au rayonnement infrarouge réémis vers l'espace. Ces gaz jouent *en quelque sorte* le rôle des vitrages qui retiennent la chaleur dans les serres. Un gaz contribue à renforcer significativement l'effet de serre depuis la révolution industrielle : le CO₂ ou dioxyde de carbone. Ce gaz est un déchet inévitable de la combustion des combustibles fossiles⁹ (charbon, pétrole, gaz, par ordre décroissant d'importance) ou de matières organiques (végétation, alimentation). Seule environ la moitié du carbone émis parvient à être réabsorbée par la biomasse et les océans, l'autre moitié s'accumule dans l'atmosphère et y séjourne de 50 à 200 ans, contribuant ainsi à l'augmentation observée de la concentration en CO₂ dans l'atmosphère (30 % de plus depuis l'ère pré-industrielle). On s'attend à ce que cette concentration double au cours du siècle prochain, ce qui provoquera, par rapport à 1990, un réchauffement du climat de 1°C à 3.5°C en moyenne globale, et une élévation du niveau moyen des mers de 15 à 95 cm. Le régime des pluies sera également modifié. Pour mettre ces chiffres en perspective, il faut savoir que

⁷ L'origine de ce proverbe est incertaine. Elle est souvent attribuée à la sagesse des Indiens d'Amérique, mais d'autres en ont fait un proverbe du Cachemire (Rodes B.K. et R. Odell, 1998, *A dictionary of Environmental Quotations*, The Johns Hopkins University Press, Baltimore et Londres, p. 111.), ou même une citation de Saint-Exupéry (Commission sociale des évêques de France, (2000), *Le respect de la Création*, Centurion, Fleurus-Mame et Cerf, Paris, 43 p.).

⁸ Van Parijs, P. et F. De Roose « Justice intergénérationnelle », in F. De Roose et P. Van Parijs (1991), *La pensée écologiste*, De Boeck Université, Bruxelles, pp. 88-89.

⁹ Près de 22 milliards de tonnes de CO₂ par an ont été émises en 1990 de cette manière dans l'atmosphère, soit 4 tonnes de CO₂ par personne. (Mais comme souvent, les valeurs moyennes cachent de grandes inégalités: chaque Belge émet en moyenne 12 tCO₂/an, mais un Haïtien n'en émet qu'environ 200 kg/an. A l'intérieur de chaque pays, les inégalités de revenus se reflètent également dans la consommation d'énergie et les émissions de CO₂.) Le déboisement ajoute une vingtaine de pour cent à ces chiffres. Ainsi, nous déversons *chaque année* dans l'atmosphère une quantité de carbone que la nature avait mis environ *un million d'années* à enfouir dans les réserves fossiles, et le cycle naturel du carbone est gravement déséquilibré.

dans tous les cas de figure, la rapidité du réchauffement serait probablement plus élevée qu'elle ne l'a été depuis 10 000 ans¹⁰.

Des modifications aussi rapides du climat auront des effets sur différents aspects de l'habitabilité de notre planète pour les générations futures : l'élévation des températures provoquera une hausse des maladies cardio-vasculaires lors des vagues de chaleur¹¹ et une extension du domaine géographique des maladies tropicales (ex : la malaria en Europe). L'accélération du cycle hydrologique provoquera davantage de sécheresses dans certaines régions et d'inondations dans d'autres. Il est possible que les cyclones et les tempêtes deviennent plus intenses. Les zones agricoles et les écosystèmes devront se déplacer, s'ils le peuvent. Une redistribution spatiale de l'agriculture aura lieu, et les ressources en eau seront affectées. Enfin, l'élévation du niveau moyen des mers aura pour conséquences des inondations plus fréquentes des zones côtières¹² et une invasion des sols et des nappes phréatiques par de l'eau salée. La vulnérabilité aux changements climatiques est en général plus élevée dans les pays en développement, qui verront les changements climatiques s'ajouter à la liste de leurs difficultés.

Vu la gravité du diagnostic dès 1990, les Nations Unies ont établi une Convention-cadre sur les changements climatiques, signée par près de 150 pays lors de la Conférence sur l'Environnement et le Développement à Rio de Janeiro en juin 1992. L'objectif ultime de cette Convention est ambitieux, on pourrait le résumer en disant qu'il s'agit de préserver un climat « viable » ou « soutenable ». Pour y arriver, il faut que les émissions *globales* de gaz à effet de serre¹³ soient réduites. Un litre d'essence brûlé à Tombouctou, à New York ou à Bruxelles a le même effet sur le climat à long terme. Les pays développés produisant cependant près des deux tiers des émissions actuelles de CO₂, soit bien plus que proportionnellement à leur population¹⁴, ils ont ainsi contracté une dette morale envers le reste du monde et les générations à venir. L'équité implique qu'ils doivent réduire leurs émissions davantage que les pays en développement, d'au moins 50 % à l'horizon 2050 (et plus encore au delà), tout en aidant les pays du « Sud » à se développer en faisant croître le moins possible leurs émissions. Ce sera

¹⁰ GIEC (1996), *Deuxième rapport d'évaluation du GIEC - Changements climatiques 1995*. Rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat. Genève, 64 p. (Résumé disponible gratuitement en français et anglais auprès du secrétariat du GIEC, 41 Av. Giuseppe-Motta, C.P. n° 2300, CH-1211 Genève 2, Suisse ; les trois volumes du rapport complet sont publiés sous le titre "*Climate Change 1995*" chez Cambridge University Press). Voir aussi le site du GIEC : <http://www.ipcc.ch>. Le livre suivant contient une bonne synthèse du rapport du GIEC, de même qu'une discussion de certains aspects éthiques de la question des changements climatiques : Houghton, J. (1997) *Global warming – The complete briefing*. Cambridge University Press, U.K., 251 p.

¹¹ Une étude de l'Institut d'Hygiène et d'Epidémiologie a par exemple montré que la vague de chaleur de l'été 1994, associée à des valeurs élevée d'ozone troposphérique, avait causé plus de 1200 décès supplémentaires en Belgique (Sartor F., Snacken R., Demuth Cl., and D. Walckiers, 1995. Temperature, ambient ozone levels, and mortality during summer, 1994, in Belgium. *Environmental Research*, 70, pp. 105-113).

¹² Une élévation du niveau moyen des mers d'1 m provoquerait la perte d'environ 20% du territoire du Bangladesh, et menacerait directement la vie de millions de personnes.

¹³ Le CO₂, mais aussi les autres gaz à effet de serre moins importants : méthane, N₂O, CFC et leurs substituts.

¹⁴ Chaque habitant des pays riches émet en moyenne six fois plus de CO₂ qu'un habitant des pays pauvres.

très difficile. Les intérêts économiques (souvent évalués à très court terme) des pays riches et des firmes multinationales exercent des pressions telles sur les négociations que les progrès sont très lents.

En 1997, les Parties à la Convention-climat ont adopté un texte complémentaire, le Protocole de Kyoto. Cet accord, qui n'est pas encore ratifié par les principaux pays concernés, prévoit que le total des émissions des pays développés doit être réduit d'au moins 5 % par rapport au niveau de 1990 à l'horizon 2008-2012. Ce n'est qu'un premier pas, et pourtant, sa mise en œuvre¹⁵ exigera des changements radicaux dans la manière de produire et de consommer l'énergie. Si nous ne le faisons pas, les victimes des changements climatiques induits par la boulimie énergétique des pays développés seront en droit de demander des comptes à ceux qui auront agi comme si l'atmosphère était leur poubelle particulière.

ETHIQUE

L'éthique doit exister « parce que les hommes agissent, souligne Hans Jonas¹⁶, et l'éthique est là pour ordonner les actions et pour réguler le pouvoir d'agir. Elle doit donc exister d'autant plus que les pouvoirs de l'agir qu'elle doit réguler sont plus grands; et de même qu'il doit être ajusté à l'ordre de grandeur, le principe de l'ordre doit également être ajusté au type de ce qui doit être ordonné. C'est pourquoi, conclut l'auteur, des facultés d'agir d'un type nouveau réclament de nouvelles règles de l'éthique et peut-être même une éthique d'un type nouveau. »

D'un « professionnel » de l'éthique, on attend qu'il porte un jugement sur le bien et le mal, qu'il discerne, parmi les pratiques, celles qui sont humanisantes et celles qui risquent de malmener la

¹⁵ Le Protocole de Kyoto prévoit notamment la possibilité que les pays industrialisés réalisent une part de leur objectif de réduction en échangeant entre eux (et non avec les pays du « Sud » pour le moment, contrairement à ce qui est souvent écrit) des « permis de polluer ». Un tel système est régulièrement qualifié d'immoral parce qu'il permettrait à certains pays de se donner bonne conscience en achetant des droits à polluer davantage. Il ne fait cependant que rendre apparente la nécessaire limitation des émissions polluantes. En effet, quand un automobiliste achète aujourd'hui 10 litres d'essence, il s'approprie en même temps, sans s'en rendre compte, le « droit » d'envoyer dans l'atmosphère les 25 kg de CO₂ qui correspondent à leur combustion. Et il ne doit pas se soucier d'acheter ce droit à un autre habitant de la planète. Le problème éthique lié aux échanges de permis pourrait ainsi résider davantage dans la manière dont les « permis de polluer » sont initialement répartis entre les pays. Si leur répartition initiale était basée sur l'équité plutôt que sur les « droits acquis », les permis pourraient même constituer, à certaines conditions, un formidable vecteur d'aide aux pays en développement. Et à condition que la quantité totale de permis soit déterminée par le souci de protéger le climat pour les décennies et siècles à venir, un tel système permettrait d'effectuer les nécessaires réductions d'émissions au meilleur coût. Des auteurs originaires du Tiers-Monde partagent cette analyse (voir par exemple Agarwal, A., S. Narain & A. Sharma, (eds) (1999) *Green Politics – Global Environmental Negotiations*, Vol. 1, Centre for Science and Environment, New Delhi, 409 pp. et leur site web : <http://www.cseindia.org> ; voir aussi l'avis du Conseil fédéral du développement durable sur « Les mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto », (19-10-1999) disponible sur le site web <http://www.belspo.be/frdocfdd>).

¹⁶ Jonas, Hans, *Le principe responsabilité (Une éthique pour la civilisation technologique)*, Paris, Cerf, 1990. Voir aussi l'article de Dominique Folscheid : « Une éthique pour notre temps ? Le « principe responsabilité » selon Hans Jonas », in *Ethique*, N°9, 1993/3, pp. 23-36.

dignité humaine. Concernant la question du développement durable, l'éthicien invitera à réfléchir en termes de responsabilité.

Qu'il faille, dans la perspective d'un jugement moral, argumenter et délibérer, c'est indubitable - mais insuffisant. Encore faut-il prendre une décision, affronter l'épreuve de l'engagement en faveur de ce qu'on entrevoit comme étant juste et bon. C'est là qu'un sujet (moral) engage sa responsabilité, laquelle consiste à revendiquer son acte comme sien, à l'assumer, à accepter qu'on lui en demande compte. Mais une chose est d'avancer cette assertion, autre chose de saisir de quoi, en fait, nous sommes responsables.

RESPONSABLE, MAIS DE QUOI ?...

Très classiquement, on répondra qu'on est responsable de ce qu'on a fait, donc du passé. On considère alors la responsabilité objective de l'acte *post factum*. Plus tard, grâce aux sciences humaines notamment, on a davantage pris en considération l'aspect personnel et la dimension subjective de la responsabilité. Ce n'est qu'assez récemment, sous l'influence de penseurs comme Hans Jonas, entre autres, que, tout en réinsistant sur la dimension collective ou communautaire de la responsabilité, l'on a montré à quel point le sujet moral était aussi responsable de ce qui, dans le temps présent, fraye ou ferme la voie à l'avenir. Dès lors, la responsabilité apparaît aujourd'hui comme un nouveau paradigme, c'est-à-dire comme une clé susceptible d'ouvrir la porte à une nouvelle éthique.

Cette conception particulière de la responsabilité ne jaillit pas *ex nihilo* dans l'univers des idées. Elle trouve ses modèles dans les expériences - anciennes, cela va sans dire - du parent et de l'homme d'Etat : deux types d'expérience où la responsabilité est engagée envers les autres pour un avenir par définition imprévisible. Ainsi, de même qu'en mettant un enfant au monde, les parents s'engagent à en faire un adulte libre et autonome, de même, l'homme d'Etat engage le destin de son pays en prenant des décisions qui débordent sur l'avenir. Ce qui est neuf, aujourd'hui, vient de ce que la technologie donne aux interventions humaines une prise inédite, extraordinairement élargie, sur l'avenir de tous. Le développement de la puissance technologique a rendu la nature, mais aussi l'humanité, beaucoup plus vulnérables. Comment ne pas être bouleversé quand l'air et l'eau, ces biens qu'on imaginait inépuisables, sont tellement pollués qu'ils se mettent à affecter la santé ? Ou quand on apprend que le gaz carbonique rejeté par nos voitures a peut-être contribué à causer les pluies torrentielles du Venezuela, ou l'ouragan Mitch qui a ravagé l'Amérique centrale à l'automne 1998¹⁷. François Ewald

¹⁷ On ne peut être certain à ce jour que ces événements s'expliquent par le réchauffement global dû à la pollution par les gaz à effet de serre, dont le gaz carbonique (CO₂), mais il y a au moins un vif soupçon (voir l'article de P. Titeux, Cyclones, canicules, tempêtes ... La faute à pas de chance ou à l'effet de serre ? dans la revue « *Imagine* », 21 mars 2000).

estime même que l'homme contemporain, pour la première fois, « se découvre le pouvoir de se suicider comme espèce »¹⁸. La conscience des retournements qu'induisent les risques majeurs liés à la pollution est au cœur de l'expérience éthique contemporaine et avive le sens de la responsabilité.

...ET COMMENT ?

Dans de telles conditions, les repères habituels proposés par la morale (classique) de la loi naturelle¹⁹ comme par les morales de type personnaliste s'avèrent inadéquats. D'où la tendance à renouer à nouveaux frais avec certaines « valeurs » qu'on a eu tendance à mettre sous le boisseau. L'une d'entre elles, la *prudence* (ou la *prévoyance*, comme on voudra) a toujours joué un rôle important dans l'espace éthique, même si les développements scientifiques et techniques ont largement permis de préciser les prévisions et, partant, de diminuer l'inquiétude par rapport à l'avenir. C'est pourquoi le champ d'action de la prudence s'est légèrement déplacé par rapport à jadis. Ainsi dira-t-on qu'un recours prudent aux technologies exige qu'on en puisse connaître à l'avance les conséquences néfastes, et qu'on se donne les moyens de les contrer et d'y remédier. C'est ici que renaît la conscience du risque, l'inquiétude née du fait que les effets potentiellement nuisibles à long terme d'une nouvelle technologie sont souvent méconnus au moment où l'on choisit de l'utiliser. Etre prudent, face à des risques majeurs, consiste donc à envisager toujours des solutions alternatives à celle qu'on préconise, et à mettre en œuvre des processus de recherche pour démonter l'erreur au cas où elle se serait insinuée dans le mécanisme.

Cette attitude face à l'incertain n'est d'ailleurs pas sans lien avec le principe de précaution contenu dans la Déclaration adoptée à Rio lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement : « *pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les Etats selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement* »²⁰. Contrairement à la prévoyance, note François Ewald²¹, la précaution ne relève pas d'une ontologie individualiste, car les menaces qu'elles vise sont immédiatement collectives : changements globaux du

¹⁸ Ewald, F. (1997) « Le retour du malin génie. Esquisse d'une philosophie de la précaution », in *Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, sous la direction d'O. Godard, éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, pp. 99-126.

¹⁹ C'est-à-dire la loi de la nature humaine, libre et raisonnable. La loi naturelle est censée conclure rigoureusement ce qui doit être à partir de ce qui est. C'est là que le bât blesse, car il semble bien impossible de dégager une morale à partir de la vie si l'on ne pose pas une option éthique, pour une part irrationnelle, c'est-à-dire interprétative voire hypothétique. Cf. Weber, Philippe (1991), « Loi et vie chrétienne », in *La loi dans l'éthique chrétienne*, publication des Facultés universitaires Saint-Louis, Bruxelles, p. 237. Voir aussi les commentaires de François Ost (1995) dans *La nature hors la loi – l'écologie à l'épreuve du droit*, La Découverte, 346 p.

²⁰ Principe 15 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, A/CONF.151/26/Rev. 1, United Nations, March 1993, p. 4.

climat, influence des organismes génétiquement modifiés ou des ondes électromagnétiques sur la santé et l'environnement.

Une autre valeur que le sens renouvelé de la responsabilité fait sortir de l'ombre, peut-être appelée, après Jonas, « *solidarité vigilante* ». Elle est censée exercer un contrôle sur la logique du développement scientifique et technologique. L'éthique rejoint ici la politique, dans la mesure où elle se montre consciente des interdépendances qui s'imposent sur une Terre dont on conçoit (soudain ?) que les ressources ne sont pas infinies. Cette vigilance se déploiera selon trois axes : celui de la démystification et de la relativisation des voies proposées par les technologies de pointe ; celui de l'appropriation et de la maîtrise de l'univers technologique ; l'axe enfin du contrôle, c'est-à-dire de la maîtrise collective et démocratique des processus engageant l'avenir de l'humanité.

Une telle éthique, qui fait appel au sens des responsabilités, ne s'apprend que si elle est capable de s'enraciner dans les profondeurs d'une affectivité d'où elle reçoit des impulsions, et dans une actualité où elle s'impose de discerner, de choisir et de décider pour le mieux de la dignité humaine.

VERS UNE ETHIQUE ECOLOGIQUE

Toute notre culture occidentale est marquée, pour des raisons philosophiques, par un éloge du déracinement, de l'innovation, contre lequel se sont élevés des mouvements tels que le romantisme, par exemple, qui voyaient là une manière d'enterrer les identités nationales et de mettre sous le boisseau la question de savoir si l'homme était capable de se comporter autrement qu'en faisant tout concourir à son propre service. Déracinement et souci de la nature sont-ils compatibles, demandait Luc Ferry dans le livre qu'il a intitulé : « Le nouvel ordre écologique »²².

Tout un courant judéo-chrétien permet de répondre affirmativement à cette question qui est devenue cruciale. L'Eglise peut même exciper d'une figure de proue du mouvement écologique, à savoir : François d'Assise, dont René Coste, citant Roger Sorell, prétend qu'il a transformé « *l'ambivalence ascétique du Moyen-Age par rapport au monde de la nature* » en « *une explosion de réactions positives à l'égard de la création* ». Quant aux Franciscains Michael et Kenneth Himes, note encore René Coste²³, « *ils font remarquer que l'éthique de la nature de François était liée à son amour pour les pauvres* ». On peut supposer que le saint d'Assise avait compris que, solidaires dans leur

²¹ Ewald, F., *op. cit.*

²² Ferry, Luc, *Le nouvel ordre écologique (L'arbre, l'animal et l'homme)*, Paris, Grasset, 1992

²³ Coste, René, "La gérance de la création", in *Sauvegarde et gérance de la création*, sous la direction de René Coste et Jean-Pierre Ribaut, Paris, Desclée, 1991, pp. 41-54. Voir aussi l'article de Guy Durand (1991), « Existe-t-il une éthique de l'environnement ? », in *L'avenir d'un monde fini – Jalons pour une éthique du développement durable*, Cahiers de Recherche Ethique, Fides, Québec, pp. 47-64.

condamnation à supporter le poids de l'avidité des puissants, les pauvres, certes, mais aussi les plantes et les animaux (François n'était pas à un anthropomorphisme près !) étaient associés de fait dans l'espérance d'un ordre qui permettrait à tous d'habiter un monde vraiment vivable, où chaque être serait respecté pour qui il est.

Que nous rappelle François d'Assise, sinon ce que dit la Genèse, à savoir que si Dieu invite l'homme à dominer les poissons de la mer, les oiseaux du ciel et les animaux qui rampent sur la terre, il n'en reste pas moins, Lui, Dieu, le maître d'œuvre de sa création ? En sorte que la « domination » dont il est fait mention dans ce texte ne signifie nullement que l'homme pourrait s'arroger le droit d'user et d'abuser à son gré de la terre d'une façon irresponsable, mais qu'il est appelé à rendre service à Dieu et aux autres hommes. Non sans initiative, certes, ni sans liberté - mais en évitant de toute manière de saccager la nature, d'exploiter et d'opprimer les autres êtres humains, et d'hypothéquer l'héritage planétaire pour les générations futures. S'il fallait qualifier sa mission, on ne dirait pas mieux, sans doute, en parlant de « gérance » ou d'« intendance » comme l'ont suggéré certains théologiens anglophones et germanophones.

« Gérance », « intendance », des termes qui consonnent avec ceux de justice et de paix. Cela signifie par exemple, écrit Marjolaine Chevallier²⁴, *« que les biens de la terre ne sont pas aux seuls propriétaires ou exploitants, mais qu'il faut les considérer comme dons de Dieu et qu'il s'agit en conséquence de les partager, de les répartir, en tenant particulièrement compte des pauvres, des exclus, des endettés. »*

Protéger, promouvoir, « gérer » la création, c'est, pour le chrétien, faire œuvre évangélique. *« Nous ne pouvons plus nous séparer du jeu de la nature, écrivait le théologien protestant Jürgen Moltmann²⁵, chantre de l'espérance, nous devons apercevoir Dieu dans la nature et la nature en Dieu. Nous, les hommes, nous nous intégrons dans la communauté entière de la création dont nous nous sommes détachés. (...) Non seulement nous aurons la volonté de reconnaître la nature pour la maîtriser mais nous essaierons de la comprendre pour participer à sa vie. (...) La tâche la plus importante de l'Eglise du Christ aujourd'hui, je la vois dans la « réforme écologique » de la religion de notre époque. La réforme de la société industrielle moderne suppose une conversion spirituelle et culturelle qui plonge ses racines dans une expérience religieuse de Dieu et de la nature. Il faut que l'Eglise devienne le temple de toute la création. »* On voudra bien ne pas lire là une expression singulière de la nostalgie d'une chrétienté dictant ses normes au monde entier, mais l'appel à un partenariat aussi large

²⁴ Chevallier, Marjolaine, « L'Eglise et le problème de la création », in *Sauvegarde et gérance de la création*, sous la direction de René Coste et Jean-Pierre Ribaut, Paris, Desclée, pp.55-72.

²⁵ Moltmann, Jürgen, Concilium N° 227, cité par Joseph Rozier (1991) « Introduction », in *Sauvegarde et gérance de la création*, sous la direction de René Coste et Jean-Pierre Ribaut, Paris, Desclée, pp. 22-23.

que possible afin que, par le dialogue et la participation l'on ouvre à l'humanité une perspective de libération, et non pas d'accablement.

RESPECTER LA CREATION DANS LA VIE DE TOUS LES JOURS

Cette perspective peut trouver des applications bien concrètes dans la vie quotidienne de chacun. Les attitudes de prudence et de solidarité vigilante ne requièrent-elles pas un effort d'appropriation de certaines connaissances environnementales afin de saisir les enjeux environnementaux et sociaux de nos modes de vie ? En ce qui concerne l'alimentation par exemple, des experts du World Hunger Project²⁶ ont calculé que la Terre pourrait, dans l'état actuel des techniques agricoles et à condition d'égaliser la répartition des approvisionnements alimentaires, accueillir dans de bonnes conditions 5.5 milliards d'individus s'ils se contentaient d'un régime végétarien. S'ils tiraient 15 % de leurs calories de produits d'origine animale, comme c'est généralement le cas en Amérique du Sud, l'effectif tolérable total tomberait à 3.7 milliards. S'ils tiraient 25 % de leurs calories de produits d'origine animale (comme pour la plupart des habitants de l'Amérique du Nord), la Terre ne pourrait héberger que 2.8 milliards d'êtres humains.

Entrevoir les interconnexions régissant notre planète mondialisée ne doit pas conduire à la fatalité mais à la conviction que des changements sont possibles, ici et maintenant. Des magasins de commerce équitable existent dans chaque ville en Belgique, des familles ont choisi de vivre sans voiture, des alternatives existent pour économiser l'énergie, ou pour éviter de contribuer au déboisement de pays du Sud lors de la construction de nos habitations...

Reste encore à faire le pas, à sacrifier le confort de nos routines pour changer de comportements, ici et puis là, et ailleurs encore ... « Think globally, act locally²⁷ disaient les premiers écologistes. C'est tout notre rapport au monde qu'il s'agit de redéfinir.

La commission sociale des évêques de France²⁸ vient d'ailleurs d'appeler les chrétiens à gérer la Terre avec sagesse, à la rendre habitable pour tous. Cette mission, écrivent-ils, est à exercer dans deux directions principales : dans l'existence personnelle et dans la société civile et politique. Chacun est ainsi invité à « *repenser fondamentalement ses habitudes de vie, qu'il s'agisse de nourriture – il convient de revaloriser la frugalité et la modération –, des moyens de transports, des achats de biens d'équipements, du choix de destination des vacances, ou du renoncement aux gaspillages*

²⁶ World Hunger Project (1990), cité par U.N.F.P.A., 1991, *Population, Resources, and the environment : The critical challenges*, New York, 154 p. Voir aussi Cohen, Joel F. (1995), *How Many People Can the Earth Support?*, W.W. Norton & Company, New York & London, 532 p.

²⁷ « Pense globalement, agis localement ».

²⁸ Commission sociale des évêques de France (2000), *op. cit.*

inconsidérés », et à « *sensibiliser les jeunes et les enfants à leur responsabilité à l'égard de la création et surtout pour faire découvrir la beauté de la création, sa diversité merveilleuse* ». Dans le domaine politique, les évêques appellent « *à une solidarité réelle entre pays en développement et pays à forte industrialisation* » et annoncent sans préciser davantage que l'Eglise de France « *veut prendre la parole* » dans ce domaine.

Pour être crédibles, l'Eglise, les institutions qui en dépendent et celles et ceux qui en sont proches devraient mettre en pratique ces notions d'éthique et de développement durable, qui paraissent parfois si abstraites²⁹. Des projets très concrets pourraient être élaborés et mis en œuvre dans le domaine de la consommation d'énergie des bâtiments (y aura-t-il un jour des panneaux solaires sur les toitures du Vatican ?), des moyens de transport (voit-on des évêques à vélo ou dans les transports en commun ?), de l'alimentation (des céréales et des légumineuses pour remplacer la viande le plus souvent possible dans les cantines) ou des choix d'investissement (combien de fonds de placement contenant des actions Totalfina³⁰ ou d'autres firmes à faible éthique dans les portefeuilles de l'UCL et d'institutions chrétiennes ?). L'Eglise pourrait ainsi se montrer solidaire des femmes et des hommes qui ne partagent pas la foi chrétienne, mais des valeurs humaines universelles, comme la conscience de la nécessité de l'équité et celle de leur responsabilité à l'égard du bien commun. Car le développement durable requiert aussi des actes, à accomplir ensemble.

Finalement, cette « éthique écologique » fondée sur la responsabilité envers tous nos contemporains (y compris donc celles et ceux du Sud de la planète) et envers les générations futures ne serait-elle pas une traduction, adaptée aux problèmes actuels d'environnement et de développement, de la fameuse règle d'or que l'on trouve dans toutes les cultures et toutes les religions, selon laquelle chacun doit éviter de faire aux autres ce qui lui ferait du mal à lui ?

RÉSUMÉ

Face aux problèmes planétaires d'environnement et de mal-développement, et à la suite des travaux de H. Jonas notamment, une « éthique écologique » est esquissée qui traduirait notre responsabilité collective et engagée dans le futur par une attitude de prudence et de solidarité vigilante. Cette éthique vise à promouvoir et « gérer » la Création, et peut s'exprimer tant dans l'existence personnelle que

²⁹ Plusieurs appels en ce sens ont été lancés dans le numéro *A l'école ... de l'écologie, Revue Lumen Vitae*, vol. XLVIII, mars 1993, n°1. Voir aussi Ribaut, Jean-Pierre (1991), « Exemples d'actions concrètes en faveur de l'environnement », in *Sauvegarde et gérance de la création*, sous la direction de René Coste et Jean-Pierre Ribaut, Paris, Desclée, 1991, pp. 273-276.

³⁰ Cette firme soutient par ses investissements la dictature en Birmanie (voir *La Revue Nouvelle*, n° 5/6, mai-juin 1999, « Soutenez la démocratie birmane, pas de plein chez Totalfina », pp. 169-174), et fait transporter son pétrole sans grand souci des pêcheurs français ni de l'environnement.

dans la société civile et politique. Cet engagement de notre responsabilité dans le futur est rapprochée de la perspective du développement durable et l'attitude de prudence du principe de précaution.

SUMMARY

To face planetary problems of environment and mis-development, and following authors such as H. Jonas, an "ecological ethics" is drawn to show by an attitude of prudence and vigilant solidarity how our collective responsibility is engaged into the future. This ethics aims at promoting and "managing" the Creation, and it can be expressed both in our personal lives and in the civil and political spheres. Such a responsibility is compared to the concept of sustainable development, and so is the attitude of prudence to the principle of precaution.